



Mairie

30, route de Crémieu 38280 Janneyrias

Téléphone : 04 78 32 02 43

Courriel : accueil.secretariat@janneyrias.fr

Procédure d'inscription à l'école des fleurs de Janneyrias

Tous les enfants dont au moins un des parents réside à Janneyrias peuvent être inscrits à l'école des Fleurs. Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école publique située dans une autre commune que celle où vous habitez, adressez-vous à votre commune de résidence pour faire **une demande de dérogation**. Pour que votre enfant puisse être accueilli dans une école hors résidence, votre demande devra être acceptée par votre commune de résidence et la commune d'accueil.

Pour inscrire votre enfant à l'école de Janneyrias, vous devez vous présenter en Mairie avec les documents suivants :

1. **Photocopie du livret de famille** ou extrait d'acte de naissance portant filiation.
2. **Photocopie d'un document d'identité de chaque parent avec photo** (carte d'identité ou passeport).
3. **Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois** (avis d'imposition, facture électricité, gaz ou téléphone, quittance de loyer, attestation d'assurance du domicile ou photocopie du compromis de vente)
→ Si les parents sont hébergés chez une tierce personne à Janneyrias : prévoir une attestation d'hébergement, une pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile de l'hébergeant).
4. **Photocopie du carnet de vaccination ***
**Pour rappel, les vaccinations obligatoires sont :*
Pour les enfants nés avant 2018 : DTP (Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite)
Pour les enfants nés à partir de 2018 : 11 vaccinations obligatoires (Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP), Coqueluche, Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b, Hépatite B, Infections invasives à pneumocoque, Méningocoque de séro groupe C, Rougeole, oreillons et rubéole).
5. Si votre enfant était déjà scolarisé dans une autre école : **un certificat de radiation de son ancienne école** à demander à la Direction de l'école.

Dates d'inscription pour la rentrée 2023-2024 :

Mardi 25 avril et Vendredi 28 avril de 16h à 18h en Mairie